

DU MÉCÉNAT LOCAL POUR SOUTENIR LA CJS

La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et la Mission locale Rurale Nord Ouest Rhône vous proposent d'apporter un soutien financier à la 7^{ème} **Coopérative Jeunesse Service (CJS)** qui se tiendra à Tarare cet été.

Cette action a pour objectif **de sensibiliser les jeunes mineurs à l'entrepreneuriat coopératif**. Elle regroupe une quinzaine de jeunes de 16 à 18 ans, lycéens, ou déscolarisés, accompagnés par deux animateurs.trices.

Ils vont apprendre à gérer une entreprise coopérative : proposer des services à la population du territoire (particuliers, entreprises, collectivités), prendre des décisions collectivement, définir une stratégie de communication, décider de l'affectation des résultats...

La coopérative les initie au fonctionnement d'une entreprise, à l'organisation collective du travail, à la gestion coopérative et au fonctionnement du marché.



Fin juin, les jeunes créeront donc ensemble une entreprise sous le statut de SCOP, en seront tous co-gérants et y travailleront 5 jours sur 7, la feront vivre et procéderont ensemble au partage des bénéfices.

Nous vous proposons aujourd'hui de **devenir un mécène local** en participant au financement d'une action se déroulant sur notre territoire. Votre contribution, que vous verserez au Fonds de Dotation des Missions locales du Rhône, sera intégralement affectée à la CJS, et vous permettra de bénéficier **d'une déduction fiscale de 60 à 75 %** en fonction de votre statut (cf- déductions fiscales au verso).

Si vous êtes intéressé, si vous voulez en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter :

Mission locale

Thierry RECEVEUR

Tél : 04.74.05.00.30 / 06.83.28.60.64

direction@missionlocale.org

22 av Charles de Gaulle - 69170 TARARE

Communauté d'Agglomération

Michel GOMES

Tél : 04.74.05.30.20 / 06.74.47.59.77

Michel.Gomes@c-or.fr

3 rue de la Venne - 69170 TARARE

BULLETIN DE SOUTIEN

Fonds de dotation Avenir Jeunes ML 69 - Spécial CJS

OUI, je soutiens le Fonds de dotation Avenir Jeunes ML 69 pour l'action CJS à Tarare.

Je donne :

200 € 500 € 1 000 € 2 000 € 5 000 € autre montant : €

DÉDUCTION FISCALE :

- **Sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques** : déduction de 66 % du montant de la cotisation dans la limite de 20 % du revenu imposable. **Un don de 200 € ne vous revient en réalité qu'à 68 €.**
- **Sur l'impôt sur les sociétés** : déduction de 60 % du montant de la cotisation dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT. **Un don de 1 000 €, ne vous revient en réalité qu'à 400 €.**
- **Sur l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)** : 75 % du montant de votre don est déductible de votre impôt IFI. **Cette réduction d'impôt est plafonnée à hauteur de 50 000 €, ce qui correspond à un don de 66 667 € maximum.**

Je règle mon don par chèque :
à l'ordre du Fonds de dotation Avenir Jeunes ML 69.

Je règle mon don par virement bancaire :
Fonds de dotation Avenir Jeunes ML 69
FR76 3000 3022 8000 0372 6391 663
SOCIETE GENERALE
BIC : SOGEFRPP

Fait à..... Le
Signature :

Vos coordonnées :

Raison sociale :
Civilité :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
CP :
Ville :